

COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 20 JUILLET 2023

Présents : Flavien THELISSON, Agnès PRUNET, Guillaume PIOCHON, Anne GOGUE, François LECHRIST, Pauline RENAUDIN, Patricia VINCENT, Philippe CHANDONNAY, Nicolas GROSSI, Geoffrey BEDU, Mylène APPEL, Graziella LEPLEY, Éric BRIAULT

Absents excusés : Justine MARCHAND, Yannick BARRIOS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LEPLEY Graziella

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2023.

Les remarques apportées ayant été prises en compte, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – AVENANT AU CONTRAT CINÉ OFF.

La Commune a signé une convention avec l'association Ciné Off pour l'animation cinématographique. Dans cette convention est stipulée le coût de la séance, soit 330€.

Le conseil d'administration de Ciné Off a voté une augmentation du prix de la séance. Il propose un avenant à la convention afin de modifier l'augmentation de la séance qui passe à 360€.

Sur une moyenne de 15 séances annuelles, cela représenterait une augmentation de 450€ au maximum (le coût de la séance dépendant du nombre de personnes).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le tarif fixé à 360€ par séance,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3 – TARIF DE LOCATION DU MATÉRIEL COMMUNAL.

La délibération fixant les tarifs du matériel communal (bancs, chaises...) datant de 2000 et avec des tarifs indiqués en francs, la trésorerie nous demande de la mettre à jour.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Désignation	Tarif unitaire
Table ou plateau	2,00 €
Chaises "pliantes"	1,00 €
Bancs	2,00 €
Verres (boite de 100)	4,00 €
Stand 3m x 3m	10,00 €
CAUTION	
Réservation inférieure à 20€	40,00 €
Réservation comprise entre 21€ et 45€	80,00 €
Réservation supérieure à 46€	150,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tarifs cités ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4 – TARIF CANTINE 2023-2024.

Il convient, avant chaque rentrée scolaire, de délibérer sur la tarification de la restauration scolaire.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le coût d'un repas est de 5.96€, soit 30 cts de plus que les deux dernières années.

Aussi, pour la rentrée scolaire 2023/2024 Monsieur le Maire propose de partager l'augmentation de 30cts entre la prise en charge de la Commune et le coût de revient pour les parents, soit une augmentation de 15cts pour chaque partie.

La proposition est la suivante :

✓ **Tarifs : coût du repas : 5.96 €**

a) **Élèves domiciliés à Neuvy-le-Roi :**

- *Réguliers : Prise en charge par la commune* = 1,60€
Prix à payer par les parents = 4,36 €
- *Occasionnels* = 5,96 €

b) **Élèves domiciliés dans une autre commune :**

- *Prix à payer par les parents* = 5,96 €

Si la commune de résidence verse une subvention par repas, le prix du repas sera diminué du montant de la subvention pour les élèves hors commune.

c) **Adultes** : = 6.44 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tarifs scolaires tels que définis ci-dessus pour l'année 2023/2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5 – CONVENTIONS PEP37.

a- Accueil périscolaire.

Monsieur le Maire,

Expose la convention liant la Commune de Neuvy-le-Roi et l'association PEP37 pour la gestion de l'accueil périscolaire du 16 décembre 2020

Informe le conseil municipal que l'hypothèse financière de cette convention n'était évaluée que jusqu'en décembre 2022

Informe que l'association continue d'assurer le service d'accueil périscolaire depuis le 1^{er} janvier 2023,

Après avoir exposé la proposition tarifaire et conventionnelle des PEP 37, à savoir :

- La mise en place d'une convention tri-annuelle pour la gestion de l'accueil périscolaire les lundis ; mardis, jeudi et vendredi (le matin de 7h à 8h20, le soir de 16h à 19) :
 - o Effectif maximum de 24 enfants le matin et 40 enfants le soir
 - o Deux lieux d'accueils : l'ancien presbytère et la garderie de l'école
- L'estimation financière pour 4 animateurs sur deux lieux :
 - o 2023 : 30 375€
 - o 2024 : 30 679€
 - o 2025 : 30986€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition financière faite par les PEP37
- **APPROUVE** le projet de convention entre la commune de Neuvy-le-Roi et l'association PEP37 ,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

b- Pause Méridienne.

Monsieur le Maire rappelle l'avenant à la convention liant la Commune de Neuvy-le-Roi et l'association PEP37 pour la surveillance de la pause méridienne le 1^{er} janvier 2023.

Cet avenant est arrivé à échéance le 7 juillet 2023.

Monsieur le Maire indique l'association PEP37 a proposé un devis pour le renouvellement de cette prestation pour la rentrée 2023/2024. Il n'est pas proposé d'augmentation tarifaire.

L'association propose un tarif horaire maintenu à 20.97€.
Cela représente un coût pour l'année 2023 de 4 026€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition financière faite par les PEP37 pour la pause méridienne
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6 – CRÉATION DE POSTE ADJOINT D'ANIMATION À TEMPS COMPLET.

Monsieur le Maire explique qu'Élise Gilbert, adjoint d'animation, exerce actuellement la mission de coordinatrice culturelle au sein de la Commune, sur un temps non complet (20h/semaine).

L'agent a en charge actuellement la programmation culturelle de la salle Moisant et la communication.

Afin d'harmoniser l'organisation des services de la municipalité et de faire face aux besoins recensés sur le service culturel, il suggère de proposer un temps complet à Élise Gilbert et de lui donner la responsabilité du service culturel : programmation culturelle, communication, salle Moisant, Bibliothèque et régie technique, coordination de l'équipe culturelle.

Cette augmentation du temps de travail et de changement de poste est en adéquation avec un besoin d'organisation du service et de l'harmonisation de l'organigramme fonctionnel.

L'agent exercera ses fonctions sur un temps complet de 35h hebdomadaires.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2022 validant la mise en place du RIFSEEP, l'agent percevra les indemnités définies pour les cadres d'emplois appartenant à la catégorie C1.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de supprimer, à compter du 1^{er} septembre 2023, le poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet,
- **DÉCIDE** de créer, à compter du 1^{er} septembre 2023, le poste permanent d'adjoint d'animation à temps complet,
- **VALIDE** la catégorie C1 comme référence du régime indemnitaire de l'agent
- **VALIDE** la mise à jour du tableau des effectifs de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

7- DÉCISIONS PRISES AU TITRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE.

Monsieur le Maire rapporte les renoncations aux droits de préemption :

- Vente 2 place du Mail, section D1132, bâti sur terrain propre
- Vente 7 rue de la fontaine, section D751, bâti sur terrain propre

8- QUESTIONS DIVERSES :

Flavien THELISSON annonce que le Département a donné son aval pour la construction de la maison Sénior Age&Vie.

Il ajoute que les 3 premières constructions de maisons individuelles vont débuter en septembre et qu'il ne reste que deux terrains à vendre.

Anne GOGUE demande où en est le terrain des gens du voyage. Il sera terminé début septembre avec l'installation de bloc sanitaire.

Flavien THELISSON rapporte que l'association de pêche organise un repas le 9 septembre et souhaiterait la présence des membres du Conseil Municipal.

Flavien THELISSON explique que à la suite de la fermeture de la boulangerie, un dépôt de pain + viennoiseries (fourni par M. Tailleped) sera organisé le lundi au Bon Accueil et les autres jours à l'épicerie du village.

Il ajoute que l'épicerie a migré de manière temporaire, le temps d'effectuer des travaux.

Guillaume PIOCHON rapporte que l'embauche d'une ATSEM est toujours en cours. Une décision devra être donnée pour le 24 juillet.

Pauline RENAUDIN demande s'il serait possible d'appuyer la demande de 2 familles (6 enfants) d'avoir un bus pour des élèves de primaire et collège. Flavien THELISSON propose de faire un courrier à la Région et contacter le service transports de la Communauté de Communes.

Flavien THELISSON indique que le territoire Gatine-Racan a été désigné territoire test pour l'utilisation de véhicules électriques mis à disposition. Par ailleurs, la région donne 200€ pour l'achat d'un vélo électrique. Les modalités feront bientôt l'objet d'une diffusion.

Patricia VINCENT demande où en est le terrain de tennis. Flavien THELISSON indique que ce chantier a fait l'objet d'une mauvaise surprise : il a été trouvé un ancien terrain en terre battue en dessous du terrain qui a été détruit. Cela va induire un surcoût.

François LECHRIST demande s'il y avait suffisamment de monde le dimanche matin pour ranger après la fête de l'étang. La réponse est oui et les bénévoles ont proposé d'aider pour d'autres installations.

Philippe CHANDONNAY remonte que des chemins hors bourg n'ont pas été inclus dans les travaux de voirie. Flavien THELISSON répond que la priorité a été donnée au bourg dont certaines routes n'avaient pas été entretenues depuis très longtemps.

Eric BRIAULT informe que le nouveau Directeur Départemental du SDIS passera le 22 août à 17h30 à la caserne.

Anne GOGUE informe que les membres du jury du concours villages fleuris seront présents demain matin. Elle ajoute que la nouvelle balançoire a été installée et demande de se renseigner si une commission de sécurité doit passer.

Agnès PRUNET rend compte de la réussite du 3^{ème} festival de l'étang. Le feu d'artifice s'est très bien passé et a été très apprécié. Prendre un contrat de compteur électrique « évènementiel » permettrait de diminuer le coût de l'électricité à l'étang.